

## NOTE RELATIVE A LA PRESENTATION

### DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2022 POUR LA VILLE DE SAINT-JULIEN-LES-METZ

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales indique :

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

## INTRODUCTION

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées au cours de l'année 2022. L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur :

- ✓ Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- ✓ Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- ✓ Soumet le compte administratif, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice ;
- ✓ Transmet le compte administratif au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif, tout comme le budget primitif, présente deux sections : Fonctionnement et Investissement.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Généralités** : Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

## Les principales dépenses et recettes de la section :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer...

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022 sont les suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
011	Charges à caractère général	810 000,00 €	573 236,58 €
012	Charges de personnel	1 520 000,00 €	1 491 828,77 €
014	Atténuations de produits	15 000,00 €	9 581,00 €
65	Charges de gestion courante	152 000,00 €	132 349,79 €
66	Charges financières	25 000,00 €	21 598,08 €
67	Charges exceptionnelles	700,00 €	574,60 €
68	Dotations aux provisions	2 500,00 €	2 500,00 €
Opérations d'ordre	Transfert entre sections	121 027,00 €	121 027,00 €
023	Virement à la section d'investissement	436 213,00 €	
TOTAL		3 082 440,00 €	2 352 695,82 €

Les dépenses de fonctionnement ont fait l'objet d'attentions particulières afin de rechercher le meilleur rapport qualité/prix pour chacune d'elles. Les opérations systématiques de devis comparatifs, de vérifications, d'optimisations et d'améliorations, permettent, malgré la hausse des prix dans tous les domaines, d'avoir une certaine stabilité dans le montant des dépenses de fonctionnement.

La hausse des charges du personnel s'explique par le fait que 4 agents sont en longue maladie ou en mi-temps thérapeutique et qu'il a donc fallu les remplacer. Les assurances ont remboursé une grosse partie de ces dépenses supplémentaires (en recettes, atténuation de charges). La hausse du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet a également eu un impact négatif évalué à 60 000 €.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité : Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2022 sont les suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
013	Atténuations de charges	133 000,00 €	138 938,55 €
70	Produits des services et du domaine	174 000,00 €	175 649,30 €
73	Impôts et taxes	1 978 000,00 €	2 021 204,27 €
74	Dotations et participations	260 037,31 €	253 444,97 €
75	Produits de gestion courante	5 000,00 €	8 197,80 €
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnelles	22 520,00 €	23 622,12 €
Opérations d'ordre		98 507,00 €	98 507,00 €
Excédent antérieur		411 375,69 €	
TOTAL		3 082 440,00 €	2 719 564,06 €

En 2022, les points notables sont les suivants :

- Le produit des services de cantine et périscolaire suite à la crise sanitaire est remonté mais n'atteint pas le niveau d'avant la crise sanitaire (149 998 € en 2019 ; 87 313 € en 2020, 123 683 € en 2021 et 138 722 € en 2022) ;
- Les participations versées par Metz Métropole sont stables ; Elles s'établissent à plus de 600 000 € depuis plusieurs années, elles ne sont pas revalorisées ;
- La baisse constante des dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de Solidarité Rurale) ; Elles se montaient à plus de 209 000 € en 2016 ; elles ont diminué chaque année pour arriver en 2019 à 169 000 €, en 2020 à 159 000 €, en 2021 à 142 000 € et en 2022 à 114 616 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour l'exercice 2022, la section de fonctionnement arrive à un excédent de 366 868,24 €. Une gestion drastique a permis d'arriver à ce résultat. Le cumul avec les exercices antérieurs s'établit quant à lui à un excédent de 778 243,93 €.

Cet excédent est utilisé pour rembourser le capital de la dette et financer les investissements de l'exercice et futurs.

-----

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

**Généralités** : Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

**Le budget d'investissement de la commune regroupe :**

### En dépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit en général des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer. Dans cette section, les dépenses sur le chapitre « emprunts et dettes » constituent le remboursement du capital de la dette. Les subventions d'équipement versées correspondent au reversement à Metz Métropole des investissements réalisés par cette entité pour des travaux de voirie sur le territoire de la commune.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 sont les suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
204	Subventions d'équipement versées	90 787,00 €	90 787,00 €
21	Immobilisations corporelles	120 296,95 €	70 217,07 €
23	Immobilisations en cours	11 478,00 €	11 478,00 €
106	Hôtel de Ville	119 867,41 €	96 442,80 €
107	Ecole primaire et maternelle	89 500,00 €	73 264,96 €
130	Centre socioculturel	1 283,64 €	0,00 €
141	Optimisation du réseau d'éclairage public	200 000,00 €	
142	Réhabilitation de la rue Georges Hermann	65 600,00 €	11 010,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	108 200,00 €	100 894,55 €
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €	99 529,64 €
020	Dépenses imprévues		
	Opérations d'ordre	98 507,00 €	98 507,00 €
TOTAL		1 005 520,00 €	652 131,02 €

Outre les remboursements des taxes d'aménagement, l'attribution de compensation pour les investissements versée à Metz-Métropole, le remboursement de la dette en capital et les opérations d'ordre pour un montant total de 389 718,19 €, les investissements réels sont valorisés pour un montant de 262 412,83 €.

Ils concernent :

- La rénovation de la salle du conseil municipal y compris la consolidation du plafond et la pose de faux-plafond isolés :	90 964,22 €
- L'acquisition de matériel informatique pour les services administratifs :	5 478,58 €
- La sécurisation de l'escalier à l'école :	30 932,40 €
- L'acquisition de mobilier et matériel informatique pour l'école :	42 332,56 €
- La mission MATEC et les études de stationnement pour la réhabilitation de la rue Georges Hermann :	11 010,00 €
- Le paiement et la consignation des indemnités d'expropriation du terrain BEYLET :	40 630,20 €
- La reprise de concessions au cimetière :	9 000,00 €
- La pose d'un ossuaire au cimetière :	6 900,00 €
- La démolition d'un cabanon au cimetière :	4 440,00 €
- La pose d'un columbarium :	7 038,00 €
- L'acquisition d'un aspirateur à feuilles :	7 800,00 €
- L'acquisition de panneaux de signalisation et de matériel pour les ateliers municipaux :	5 886,87 €

Il reste également à financer les restes à réaliser (dépenses d'investissement engagées non mandatées) pour un montant total de 86 500 € et qui correspondent :

- A la pose de stores et d'une porte coulissante dans la salle du conseil municipal :	5 584,79 €
- Au solde de l'assistance MATEC et la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la rue Georges Hermann :	35 930,40 €
- A l'étude de la MATEC pour l'optimisation de l'éclairage public :	7 620,00 €
- A la pose d'une clôture au cimetière :	33 963,60 €
- A divers achats et travaux : pergola, contrôle, entrées des parcs... :	3 401,21 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont pris en compte pour l'élaboration de l'affectation des résultats de l'année N-1. Ils contribuent à l'équilibre du budget.

#### En recettes :

Deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - FCTVA...).

Le volume total des recettes d'investissement est détaillé ci-dessous :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
13	Subvention d'investissement	40 994,00 €	42 736,59 €
16	Emprunt	59 500,00 €	
10	Dotations dont FCTVA et taxes d'aménagement	98 057,54 €	91 480,49 €
024	Produit des cessions d'immobilisation	84 280,00 €	
	Opérations d'ordre	121 027,00 €	121 027,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	436 213,00 €	
	Solde d'exécution positif n-1	165 448,46 €	
TOTAL		1 005 520,00 €	255 244,08 €

L'écart entre le volume total des recettes d'investissement et celui des dépenses d'investissement engendre le résultat. Pour l'exercice 2022, la section d'investissement affiche un résultat déficitaire de : 396 886,94 €.

Le résultat cumulé avec les exercices antérieurs est déficitaire de 231 438,48 €.

Il sera financé, ainsi que les restes à réaliser, par le résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

### III. CONCLUSION :

Les élus de la ville de Saint-Julien-lès-Metz ont pris des engagements qui reposent sur des objectifs précis et ciblés : construire le futur ; améliorer la vie quotidienne des concitoyens ; créer du lien social, être solidaire, remettre l'humain au centre des préoccupations, pour retrouver une ville où les liens sociaux, culturels est une volonté forte et réelle. Ils sont animés par la volonté de construire le futur ; d'améliorer la vie quotidienne des Saint-Juliennois(e)s ; pour retrouver une ville où il fait bon vivre, une ville où chacun trouve sa place.

La mairie c'est notre maison à tous....